

DEFI FRANCE KFS (Kart Formula Sport) 2015

(Finale nationale KFS, Agrément FFSA CK-4)

REGLEMENT SPORTIF

ART. 1 - ORGANISATION : Le DEFI FRANCE 2015, catégories **KFS Jeune, KFS 100** est organisé par EVOKART, 7 ZA Les Fossettes, 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER. **L'A.S.K. BRETIGNY prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique d'EVOKART.**

ART. 2 - DEROULEMENT :

Le DEFI FRANCE 2015 se déroulera **sur la piste d'ANGERVILLE (91) les 10, 11 et 12 juillet 2015.**

ART. 3 - PARTICIPANTS : Les pilotes devront posséder une licence Compétition Nationale de Karting FFSA validée 2015 et respecter les règlements de la FFSA parus dans le Règlement Sportif National 2015.

ART. 4 - ENGAGEMENT : Le droit d'inscription est de 165 €uros (transpondeur, numéros de course et essais du vendredi compris).

Engagement libre, mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 10 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le samedi 11 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

ART. 5 - DEROULEMENT :

Essais le vendredi. Essais chronos le samedi matin.

Les courses se dérouleront au minimum en 3 manches de qualification de 10 tours.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1^{er} au 34^{ème} disputeront une pré-finale de 20 tours et une finale de 25 tours. Le classement de la finale donnera les résultats du "DEFI FRANCE 2015".

Les pilotes classés à l'issue des manches du 35^{ème} au 68^{ème} disputeront une pré-finale de 20 tours et une finale de 25 tours.

ART. 6 - GRILLE :

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

ART. 7 - ATTRIBUTION DES POINTS :

Points des manches : 0 point au 1^{er} / 2 points au 2^{ème} / 3 points au 3^{ème} et ainsi de suite, par progression croissante d'un point. En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Tout concurrent déclassé lors d'un contrôle technique ou suite à une décision de la direction de course, sera classé dernier de la manche en question.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la pré-finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la pré-finale.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la finale.

Se référer au Règlement Sportif et Technique FFSA 2015.

ART. 8 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL : Enregistrement du matériel le vendredi 10 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 (le samedi 11 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

ART. 9 - POINTAGE ELECTRONIQUE : Système CHRONELEC & APEX

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 200 €uros. La licence sera restituée contre le retour du transpondeur.

ART. 10 - REMISE DES PRIX : **Plus de 10 000 € répartis parmi tous les participants (trophées, bons d'achat et 2 châssis).**

ART. 11 - RESERVES : L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire exclure par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2015.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART. 12 - EQUIPEMENTS : Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, gants et chaussures montantes). Le port de la minerve et du pare-côtes est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2015.

ART. 13 - PNEUMATIQUES : Les pneumatiques de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix préférentiel de 160 €uros TTC le train de VEGA KFH le vendredi 10 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le samedi 11 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement). Ils proviendront d'une même série de fabrication. Il est souhaitable d'être muni d'un deuxième jeu de jantes.

ART. 14 - CLASSEMENT ROOKIE : Un classement Rookie réservé aux pilotes n'ayant jamais participé au Défi France ou à une Coupe de France ou Championnat de France Formule FFSA sera établi dans chaque catégorie.

ART. 14 - RECLAMATIONS : Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2015.